



PROJET D'ETABLISSEMENT

Centre Jean CLUZEL

ITEP. IME. SESSAD

Décembre 2016

SOMMAIRE DU PROJET « Centre Jean CLUZEL »

Introduction

1. Présentation du Centre Jean Cluzel

- 1.1. Les formes de prises en charge
- 1.2. Les prestations offertes
- 1.3. Le bilan du projet précédent

2. Les missions confiées

- 2.1. L'ITEP
- 2.2. L'IME
- 2.3. Le SESSAD
- 2.4. Les missions transversales

3. Besoins et problématiques des jeunes accompagnés

- 3.1. Des besoins diversifiés
- 3.2. Les besoins des parents
- 3.3. Les perspectives à développer et à opérationnaliser
 - Renforcer l'analyse clinique des situations
 - Introduire l'analyse des processus pratiques
 - Mettre en place un dispositif qualité d'évaluation interne

4. L'offre de service et le fonctionnement technique

4.1. Le projet thérapeutique transversal

4.2. Le projet pédagogique de l'Unité d'enseignement (ITEP, IME)

4.3. Les projets éducatifs

4.3.1. L'IME

4.3.2. L'ITEP

4.3.3. Le SESSAD

4.4. Le projet de formation professionnelle (transversal)

4.5. Le processus du travail interdisciplinaire

- Phase 1 : Observations, bilans et recueil des attentes
- Phase 2 : Synthèse interdisciplinaire, énonciation et discussion des hypothèses et des objectifs
- Phase 3 : Rédaction du projet personnalisé, modalités d'action et programme
- Phase 4 : Suivi des actions, observations et réajustements
- Phase 5 : Recueil des contributions spécialisées en vue de la synthèse
- Le projet personnalisé et le référent de projet

4.6. Le service social

4.7. La bientraitance et la lutte contre la maltraitance

5. Le fonctionnement institutionnel

5.1. Les outils de la loi de 2002

5.2. Organisation interne, responsabilités et instances représentatives

6. Les axes de progrès

AXE 1 : Opérationnaliser l'interdisciplinarité

AXE 2 : Améliorer les grilles d'observation des compétences et difficultés

AXE 3 : Faire fonctionner le dispositif qualité (évaluation interne)

AXE 4 : Développer le travail avec les familles

7. L'évaluation de la qualité

8. Les fiches-actions

Introduction

Le projet d'établissement que nous présentons ci-dessous constitue le prolongement et l'actualisation du projet précédent couvrant la période 2009-2015. Il concerne l'ensemble du Centre « Jean Cluzel » qui comprend un ITEP, relevant pour partie du « dispositif ITEP expérimental », un IME et un SESSAD. Ces trois services, distincts du point de vue de leurs autorisations travaillent en synergie, dans la perspective d'offrir aux jeunes et aux familles le meilleur service de proximité, adapté à leurs besoins, dans le cadre des moyens alloués et des missions spécifiques. Le texte du projet d'établissement rendra donc compte de cet ensemble considéré en tant que plate-forme d'offre de services tout en spécifiant, chaque fois que nécessaire, les apports particuliers de chaque structure.

Le projet a été réalisé dans une référence étroite à la recommandation de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM de mai 2010 concernant : « L'élaboration, la rédaction et l'animation du projet d'établissement ou de service ». Il intègre également les conclusions et préconisations venant de l'évaluation externe réalisée en 2013 qui, pour mémoire, étaient, synthétiquement, les suivantes (Extraits du rapport) :

Appréciation globale :

« Une institution performante centrée sur la qualité de l'accompagnement, de l'éducation et des soins dans une perspective inclusive »

La conformité :

Considérant très précisément le champ de l'évaluation externe, tel qu'il est défini par le décret de 2007, nous ne repérons aucune défaillance ou même « point faible » en regard des obligations de conformité de l'établissement. Les cinq finalités essentielles de l'action publique sont prises en compte et satisfaites.

Sur le plan qualitatif :

Au travers de tout ce que nous avons lu, vu et entendu durant notre mission d'évaluation externe, nous apprécions à un haut niveau de qualité l'ensemble des prestations et des activités développées par l'IME. Nous soulignons particulièrement trois domaines :

- 1. L'ACCUEIL ET LA DISPONIBILITE DES PROFESSIONNELS**
- 2. LA REACTIVITE AUX SITUATIONS**
- 3. LA PERSPECTIVE INCLUSIVE**

Préconisations :

- *Mieux mettre en valeur le contenu des pratiques dans la réactualisation du projet d'établissement*
- *Mieux structurer et référer le dispositif d'évaluation interne*
- *Chercher à améliorer le temps disponible de pédopsychiatre*

En référence aux préconisations contenues dans les politiques publiques et à la recommandation de l'ANESM, le projet d'établissement a été réactualisé sur un mode participatif. Avec l'appui méthodologique d'un intervenant extérieur, un groupe ressource s'est réuni durant l'année scolaire 2015-2016 à raison d'une rencontre mensuelle. Ce groupe, composé des cadres et de représentants des trois services, a produit des documents contributifs à la rédaction finale. C'est également à partir de ce groupe que la consultation des professionnels s'est faite ainsi que celle des familles et des jeunes qui ont pu s'exprimer quant aux orientations et contenus du projet.

Une fois réalisée une première mouture du texte final, l'ensemble des professionnels et usagers ont été sollicités pour faire part de leurs observations afin que le projet, au-delà de la cohérence qu'il doit entretenir avec ses missions, garantisse également le consensus le plus large.

Le texte définitif, à l'initiative du directeur, a été ensuite soumis au CVS et au Conseil d'administration des PEP ADS pour validation finale. Il a été, ensuite, transmis à l'Agence Régionale de Santé.

Il s'organise en huit grandes parties. Il s'agit tout d'abord de présenter l'association, les services et de procéder au bilan du projet précédent, puis de rappeler les missions confiées ainsi que de préciser les problématiques principales à traiter à partir de l'évaluation des besoins.

Ensuite, c'est l'offre de service et le fonctionnement qui sont développés avant la présentation des axes de progrès et de la méthodologie de l'évaluation de la qualité prolongés par les fiches-actions contenues dans le plan d'amélioration de la qualité.

Les enjeux de ce projet réactualisé sont clairement de préciser les conditions et moyens par lesquels l'offre de service continuera de répondre au mieux aux besoins repérés des publics reçus et aux missions confiées par les autorités de contrôle à partir des réglementations en vigueur.

1. Présentation du Centre Jean Cluzel

Le Centre Jean Cluzel, situé à Savines-le-Lac (05) et géré par l'association des P.E.P. ADS (Alpes du Sud), est un établissement spécialisé qui accueille et prend en charge aux plans scolaire, éducatif, préprofessionnel et professionnel (C.F.A. formation adaptée) et thérapeutique des enfants et adolescents présentant des difficultés de type :

- Déficience intellectuelle
- Troubles du comportement
- Déficience visuelle
- Troubles du Spectre Autistique

Orientés par la MDPH des Hautes-Alpes, à partir de notifications de type IME, ITEP ou SESSAD.

1.1. Les formes de prises en charge

Elles peuvent être différentes et prennent formes au sein de 3 structures :

En IME, les enfants et adolescents sont pris en charge en internat ou semi-internat de semaine avec ou sans modulation.

En ITEP, les enfants et adolescents sont pris en charge en internat ou semi-internat de semaine avec ou sans modulation. Ils sont hébergés dans deux lieux externalisés ou sur l'établissement.

Le SESSAD, est ouvert 197 jours comme les autres structures, les prises en charge se font sur les lieux de vie de l'utilisateur.

Le CAFS (Centre d'Accueil Familial Spécialisé), peut intervenir de façon transversale sur tous les services.

Tous les jeunes de plus de 16 ans, peuvent bénéficier dans le cadre de leur projet personnalisé d'une inscription en C.F.A. formation adaptée.

1.2. Les prestations offertes

Des prestations thérapeutiques et médicales consistant en :

- Soins et suivis médicaux au plan somatique
- Soins spécialisés : rééducations en orthophonie, psychomotricité
- Psychothérapies, suivis psychologiques et guidance parentale selon besoin.

Des prestations pédagogiques et/ou d'intégration scolaire en milieu ordinaire, consistant en :

- Une scolarité adaptée (interne – externe) à chaque niveau
- Des enseignements autour du « socle commun des connaissances et des compétences » : lecture, écriture, calcul, culture générale.
- Un soutien aux apprentissages scolaires et à la scolarité.
- Une préparation scolaire au C.A.P. dans le cadre du C.F.A. formation adaptée.

Des prestations éducatives consistant en :

- Apprentissages sur les plans relationnels et sociaux
- Accompagnements pour les apprentissages du quotidien visant à l'autonomie
- Mise en place et suivi du projet de vie
- Prestations courantes de bien-être et d'épanouissement personnel
- Aide à l'insertion sociale.
- Un suivi éducatif personnalisé concernant les jeunes en C.F.A. formation adaptée

Des prestations dites « techniques », pré professionnelles et professionnelles :

- Travail autour des prérequis de la socialisation et de l'autonomie.

- Apprentissage des gestes professionnels de base
- Apprentissage de certains métiers
- Recherche d'une insertion professionnelle adaptée
- Préparation professionnelle et technologique au C.A.P. en lien avec les référentiels métiers

Des prestations dites « de soutien aux familles et à l'utilisateur » :

Tous les jeunes accueillis au sein des différentes structures peuvent bénéficier en fonction des besoins, d'un accueil en C.A.F.S. (Centre d'Accueil Familial Spécialisé).

Le CAFS « a pour but de mettre à la disposition des enfants et adolescents, un environnement psychologique, éducatif et affectif complémentaire de celui qu'ils peuvent trouver dans leur entourage » (annexe XXIV – art 33 à 47)

Les modifications des conditions de vie familiale, l'évolution du comportement de l'utilisateur en relation avec son handicap ou ses difficultés et le plus souvent l'interaction entre les deux, peuvent être à l'origine de perturbations qui engendrent des situations difficiles.

Le CAFS permet dans le cadre du projet de l'utilisateur, de moduler et de soutenir les relations familiales, mais peut aussi, de manière transitoire être une alternative à l'internat.

Transversalité :

Généralement, les professionnels intervenant au Centre Jean Cluzel disposent d'une affectation spécifique sur l'un des trois services, ITEP, IME ou SESSAD. Cependant, toute la politique de l'établissement consiste à rechercher des convergences de référentiels concernant les pratiques professionnelles puisque les grands principes de l'intervention publique sont identiques :

- Droit des usagers
- Personnalisation des actions
- Prévention des risques

➤ **Bientraitance et lutte contre la maltraitance**

De plus, les synergies trouvées entre les différents services ainsi que les formes de coopération établies entre professionnels et entre secteurs contribuent à diminuer de manière effective les effets potentiels de stigmatisations selon les situations différentes des jeunes et des familles.

1.3. Bilan du projet précédent (2009-2015) :

Le tableau présenté ci-dessous permet de mettre en regard les objectifs définis dans le projet précédent et le bilan qui peut être fait de ce qui a pu être réalisé.

Ambitions et perspectives du projet 2009-2015	Bilan des réalisations
Offrir des réponses plus adaptées, évolutives et modulables.	<p>IME : développement des modalités d'accueil (internat, semi-internat avec modulations possibles). Développement du travail interdisciplinaire en journée (interventions des éducateurs techniques sur les temps pédagogiques et éducatifs). Mise en place d'activités éducatives personnalisées en fonction des besoins, des problématiques et des potentialités.</p> <p>ITEP : mise en place du fonctionnement en dispositif, qui permet d'étoffer les modalités d'accueil et une réactivité en fonction de l'évolution de l'utilisateur (internat, semi-internat, modulation, séquentiel et SESSAD). Développement du travail interdisciplinaire en journée (interventions des éducateurs techniques, des éducateurs d'internat sur les temps pédagogiques, préprofessionnels et éducatifs). Mise en place d'activités éducatives personnalisées en fonction des besoins, des problématiques et des potentialités.</p> <p>Finalisation des conventions d'Unités d'Enseignements internes et externes. Développement du CFA- R – FA, au service de tous les usagers accueillis au centre Jean Cluzel ou venant de l'extérieur.</p>
Développer avec les familles des collaborations actives et de confiance réciproque.	<p>Mise en place des cahiers de liaison. Mise en place de réunions avec les familles (CVS et réunions générales...) Développement du site internet et de la correspondance numérique. Fiche de poste de l'Assistante sociale revue, dans le but de soutenir et d'accompagner les familles. Remise systématique des écrits à la fin des synthèses.</p>
Développer un secteur préprofessionnel et professionnel performant, tant au plan qualitatif que quantitatif, offrant des solutions d'intégration professionnelles nombreuses (en milieu protégé ou ordinaire).	<p>Développement du CFA-R-FA, et possibilités de passer des CAP sans contrat d'apprentissage. Créations de deux pôles (Métiers du bâtiment et Services à la personne). Poursuite de l'accompagnement en milieu ordinaire et montée en puissance de l'orientation en milieu protégé et de son accompagnement.</p>
Clarifier notre offre de prise en charge en direction des financeurs et prescripteurs, quant à certaines pathologies données et non d'autres	<p>Réunions fréquentes en amont et durant les prises en charge avec les services de soin. Participation de l'établissement à différentes EPE et à la CDAPH.</p>
Etablir une nouvelle instrumentation du projet individuel autour d'objets mieux définis : modes d'observation, rédaction d'objectifs concrets, mise en forme, etc.)	<p>Les formations réalisées ont permis d'améliorer la qualité des écrits professionnels Le travail sur le projet personnalisé et le rôle du référent est en cours avec la réécriture du projet d'établissement.</p>
Validation d'un SESSAD 15 à 25 ans d'accompagnement des jeunes dans le milieu professionnel.	<p>Malgré les besoins toujours existants, ce SESSAD n'a pu être mis en place faute de financement.</p>

Synthèse des résultats : Les résultats présentés ci-dessus font apparaître clairement les réalisations effectives et permettent de repérer et parfois de confirmer les points qui demeurent à travailler.

Ainsi, l'accent doit être mis sur l'importance :

- De développer l'interdisciplinarité à propos de la compréhension des situations complexes de plus en plus nombreuses
- D'améliorer encore les transversalités qui permettent l'effectivité de la notion de parcours et de personnalisation
- D'améliorer la formalisation des contributions afin d'assurer une meilleure lisibilité des processus d'action
- De rendre explicites les processus pratiques mis en œuvre dans une autre conception du rôle de l'institution en tant que « contenant » psychique permettant l'élaboration

2. Les missions confiées

Le projet d'établissement d'une organisation sociale ou médico-sociale, se doit de définir ses orientations à partir des missions qui lui sont confiées. Il doit ensuite actualiser la connaissance des besoins et des problématiques présentés par les personnes accueillies afin de définir une offre de service et de déterminer une organisation et un fonctionnement qui soient en correspondance optimale avec eux. C'est pourquoi nous rappelons ici de manière synthétique les missions qui sont celles d'un ITEP et dispositif ITEP, d'une IME et d'un SESSAD.

2.1. Les missions d'un ITEP¹

« Les enfants, adolescents et jeunes adultes orientés en ITEP relèvent du handicap psychique et présentent des troubles et manifestations qui requièrent, outre « le recours à des actions conjuguées »² une continuité du cadre d'accompagnement afin de leur permettre de « prendre conscience de leurs ressources, de leurs difficultés et à se mobiliser pour aller vers leur autonomie »³. La « nature des troubles et la variabilité des manifestations créent une incertitude qui demande des ajustements incessants »⁴. La mission centrale des ITEP est d'amener l'enfant ou le jeune concerné à un travail d'élaboration psychique, en accompagnant son développement singulier au moyen d'une intervention interdisciplinaire, qui prenne en compte la nature des troubles psychologiques et leur dynamique évolutive »⁵. Cet accompagnement doit être « adapté à la situation et l'évolution de chaque personne accueillie »⁶. Il est « mis en œuvre à temps complet ou à temps partiel, en internat, en semi-internat, en externat, en centre d'accueil familial spécialisé »⁷, « au cas par cas en fonction de la dynamique évolutive du jeune, du programme de scolarité dans l'ITEP ou à l'extérieur »⁸

¹ En référence au site internet de l'AIRE (association des ITEP et de leurs réseaux)

² Décret ITEP de 2005

³ Id....

⁴ Livre blanc du handicap psychique

⁵ Décret ITEP de 2005

⁶ Id.....

⁷ Id.....

⁸ Id.....

Le dispositif ITEP se définit à partir des composantes suivantes :

- *Un ensemble de moyens d'accompagnement permettant une distanciation familiale à caractère thérapeutique*
- *Un ensemble de moyens humains organisés en services, unités, équipe ou autres formes articulées par le Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) du jeune comportant une dynamique interdisciplinaire*
- *Une égide institutionnelle incarnée par une fonction ayant autorité en matière de représentation institutionnelle*
- *Un engagement associatif net transcrit dans des documents officiels*
- *Une répartition territoriale des moyens permettant une réelle proximité au service des ajustements du PPA et permettant également une concertation et une coordination aisée des différents acteurs de l'ITEP*
- *Une conception clinique dans ses composantes thérapeutique, éducative et pédagogique partagée pouvant faire référence et donner sens à l'action*
- *Des instances de décision et de régulation garantes du fonctionnement en dispositif*
- *Une stratégie partenariale confirmée par des conventions, contrats ou autres formes de coopération*
- *Des possibilités de scolarisation ou de formation en milieu ordinaire à titre individuel ou sous forme collective à proximité du domicile ou dans le territoire géographique de l'ITEP*
- *L'accessibilité et la participation sociale des enfants ou adolescents ouvrant des possibilités de socialisation par la nature de l'environnement social et culturel*
- *Une co-construction des PPA et PPS, avec une pleine participation des parents*

2.2. Les missions d'un IME

Les IME assurent une éducation adaptée et un accompagnement médico-social aux usagers. Les équipes de ces établissements y mettent donc en œuvre un accompagnement global tendant à favoriser l'intégration dans les différents domaines de la vie, de la formation générale et professionnelle. Cet accompagnement comporte :

- Les soins et les rééducations
- La surveillance médicale régulière
- L'enseignement et le soutien pour l'acquisition des connaissances nécessaires à une autonomie au quotidien
- Des actions tendant à développer la personnalité, la communication et la socialisation
- L'accompagnement de la famille et de l'entourage habituel de l'enfant ou de l'adolescent

2.3. Les missions d'un SESSAD

Les SESSAD accompagnent les usagers en vue de favoriser leur épanouissement et leur intégration. Cet accompagnement se réalise en milieu ordinaire sur les lieux de vie de l'utilisateur (domicile familial, établissements scolaires, vie associative.). Ces services tissent des relations de partenariat et de coopération avec les différents acteurs situés dans l'environnement de l'enfant. Une nouvelle culture professionnelle du travail en réseau se développe ; l'individualisation du projet de l'enfant est rendue possible par cette approche coordonnée des différents intervenants.

Les jeunes accueillis, quel que soit le service qui les reçoit, peuvent bénéficier du Centre de formation d'apprentis ainsi que du Centre d'accueil familial.

2.4. Les missions transversales des différentes structures

- Créer une situation d'exercice des droits et des responsabilités
- Œuvrer pour et vers l'insertion sociale et professionnelle dans le respect des possibilités des jeunes
- Développer des pratiques personnalisées et inscrites dans une logique de bienveillance
- Associer les jeunes et les familles à ce qui les concerne
- Ouvrir les services et les prestations vers l'extérieur et le milieu ordinaire

L'offre de service qui sera présentée plus loin se fonde sur les missions définies au travers des textes de politiques publiques et l'ensemble des activités et prestations s'y réfèrent, prenant en compte les caractéristiques et problématiques observées concrètement et dont nous rendons compte ci-dessous.

3. Besoins et problématiques des jeunes accompagnés

Les besoins des jeunes et des familles peuvent être repérés en quatre grandes catégories. Nous parlerons ensuite des problématiques qui se définissent comme la « mise en situation » des besoins. Les catégories de besoins, reprises à partir du projet 2009-2015, sont les suivantes :

3.1. Des besoins diversifiés

Besoins d'un environnement stable et cohérent :

- Propice au sommeil et au repos
- Alimentation équilibrée et cadre approprié pour se restaurer
- Sécurité, cadre sécurisant et confortable apte à garantir l'intégrité physique et psychologique
- Offrant un cadre propice à l'hygiène corporelle

Besoins de soins :

- Médicaux et paramédicaux
- Soutien et suivi psychologique

Besoins d'éducation :

- Déplacements vers les lieux nécessaires
- D'affirmation de soi, de reconnaissance
- D'appartenance à un groupe social
- D'une éducation sexuelle
- De se projeter dans l'avenir (dont l'avenir professionnel)

Besoins d'apprendre :

- Apprendre et être aidé pour apprendre
- Soutien à l'autonomie, la socialisation et la communication
- Ouverture au monde et prise d'initiatives nouvelles
- De détente, de temps pour soi

3.2. Les besoins des parents

Les parents ont besoin :

- D'assurance de sécurité pour leur enfant
- De constater des résultats (particulièrement en matière d'apprentissages et de comportement)
- De communication, d'échanges avec les professionnels
- De reconnaissance vis-à-vis de la souffrance de leur enfant
- D'aide et de conseils vis-à-vis de l'éducation leur enfant.

Mais il nous apparaît indispensable dans cette réactualisation de projet, d'introduire la notion de « problématique », elle-même référée à la notion de « **situation** » dont parlent de plus en plus les prescripteurs, prolongeant par là même le vocable de « situation handicapante » déjà présente dans le décret ITEP de janvier 2005.

Les différents troubles, difficultés, handicaps et besoins n'existent, en réalité, qu'au travers des situations de vie sociale dans lesquelles les jeunes se trouvent placés. Si les éléments des environnements changent, les situations changent aussi et les symptomatologies bougent également. C'est la raison pour laquelle il est essentiel, lors de l'analyse des processus pratiques mis en œuvre, de chercher à apprécier et à distinguer ce qui relève essentiellement du jeune lui-même et ce qui relève des éléments de contexte qui apaisent ou renforcent les problématiques de comportement présentement chez les jeunes.

Or, il se trouve que les travaux préparatoires à la réalisation de ce projet réactualisé ont mis en évidence deux dimensions particulièrement importantes pour améliorer la compréhension des situations traitées. Il s'agit :

- De l'hétérogénéité des problématiques et des éléments les constituant
- De la complexité accrue des situations du fait des enchevêtrements, des potentialisations effectives des éléments problématiques entre eux

Afin d'éclairer ces deux dimensions, nous avons mis en évidence :

- L'augmentation des troubles psychopathologiques

- L'évolution des systèmes familiaux
- Les difficultés augmentées d'adaptation sociale et d'apprentissage
- L'hétérogénéité de l'âge du public accueilli

3.3. Les perspectives à développer et à opérationnaliser

Les perspectives conjuguées, d'une part, de personnalisation des activités et des prestations et, d'autre part, de fournir des réponses de proximité, augmentent sensiblement l'hétérogénéité des problématiques traitées par les équipes, qu'il s'agisse de l'ITEP, de l'IME ou du SESSAD.

Ces hétérogénéités sont à la base de la complexité des situations. Elles nécessitent des améliorations techniques afin de faire face de façon effective à ces nouveaux défis.

Les conséquences pour la cohérence et l'efficacité des actions portent sur trois dimensions indispensables à prendre en compte pour la période de validité de ce nouveau texte de projet (2016-2021) :

1. Renforcer l'analyse clinique des situations et, pour cela, il est indispensable d'augmenter le temps du pédopsychiatre, perspective déjà présente dans le projet d'établissement 2009-2015 et réaffirmée dans le rapport d'évaluation externe (2013).

2. Introduire l'analyse des processus pratiques, c'est-à-dire interroger les logiques d'actions interdisciplinaires puisque les jeunes et les familles ont de plus en plus affaire à des pratiques professionnelles plurielles et interdépendantes (logique de parcours sur la base du PPA)

3. Mettre en place un dispositif qualité d'évaluation interne qui vienne en appui et reconnaissance des pratiques engagées. Des pistes de travail sont présentées au chapitre 7 de ce projet d'établissement

4. L'offre de service et le fonctionnement technique

L'offre de service de l'établissement se décline en quatre dimensions spécifiques :

- Le projet thérapeutique transversal
- Le projet pédagogique de l'Unité d'enseignement (ITEP, IME)
- Les projets éducatifs (ITEP, IME et SESSAD)
- Le projet de formation professionnelle (transversal)

Nous traiterons ensuite du processus de travail interdisciplinaire, du projet personnalisé et du rôle du référent de projet, enfin nous terminerons cette quatrième partie en abordant la question de la bientraitance et de la lutte contre la maltraitance.

4.1. Le projet thérapeutique transversal (IME-SESSAD et dispositif ITEP)

Le service thérapeutique est en charge de la mise en œuvre du projet thérapeutique de l'enfant dans le cadre de son projet individualisé. L'équipe accompagne des jeunes en difficultés relationnelles, psychiques, comportementales, cognitives, langagières et motrices. Elle élabore le projet thérapeutique du jeune en fonction de ses besoins après avoir effectué les évaluations nécessaires.

Les missions :

Le principal objectif du service thérapeutique est d'assurer le bien-être et l'écoute des besoins et de la souffrance des enfants et jeunes accompagnés. L'équipe se rend également disponible pour les familles qui nécessitent un soutien et une guidance.

Les thérapeutes ont pour mission de favoriser et soutenir la construction personnelle du jeune en tenant compte de sa singularité. Il s'agit de :

- Développer l'expression et favoriser la communication
- Promouvoir l'autonomie

- Développer les compétences existantes et favoriser l'émergence de nouvelles
- Mettre en place des stratégies de compensation

L'équipe thérapeutique s'inscrit dans le travail interdisciplinaire et est garante du projet thérapeutique du jeune au regard de sa problématique.

Sa composition :

- Pédopsychiatre : convention passée avec le relai. Interventions mensuelles au sein du Centre Jean CLUZEL et consultations en visioconférence.
- Pédiatre : coordinateur du projet thérapeutique au SESSAD TSA.
- Deux psychologues : Une intervenant au SESSAD TC / TSA, dispositif ITEP et une à l'IME et SESSAD DI / DV
- Un infirmier : intervenant en ITEP et IME (internat-semi-internat)
- Une orthophoniste : intervenant au SESSAD TC, Dispositif ITEP et IME
- Deux psychomotriciennes : intervenant au SESSAD, Dispositif ITEP et IME
- Une assistante sociale : Dispositif ITEP et IME et SESSAD

Rôles de chacun :

Le pédopsychiatre

- Organise les prises en charges médicales et para médicales et les traitements thérapeutiques.
- Reçoit en consultation ou en visioconférence les jeunes et les familles selon les besoins
- Soutient les équipes dans la compréhension des situations problèmes.
- Rédige et valide les dossiers de soins

Le pédiatre

- Organise les prises en charges médicales et para médicales et les traitements thérapeutiques.

- Reçoit en consultation les jeunes et les familles.
- Soutient les équipes dans la compréhension des situations problèmes.
- Rédige et valide les dossiers de soin

Les psychologues

En début d'année, un bilan complet est établi pour chaque jeune. Le bilan réalisé se compose d'une évaluation neuro-psychopathologique. Les outils utilisés sont l'entretien clinique, les tests psychométriques (WISCIV, KABC, TEA-CH, NEPSY) et projectifs (PN, TAT)

A l'issue de ce bilan, une prise en charge est proposée à l'enfant et sa famille si nécessaire, elle s'effectue tout au long de l'année scolaire et sur un rythme défini à l'issue du bilan. Cette prise en charge peut être individuelle ou groupale.

De ce fait, les jeunes suivis par des services extérieurs ne sont pas prioritaires. Nous privilégions l'accompagnement des jeunes qui montrent à l'issue des bilans les difficultés les plus importantes.

Le travail des psychologues est axé sur quatre points qu'il faut sans cesse veiller à développer et à consolider:

- L'accompagnement psychothérapeutique et le soutien psychologique des jeunes par le biais d'entretien individuel ou de groupes thérapeutiques
- La guidance, l'écoute et le soutien des familles
- Le travail institutionnel : participation à la réflexion de l'orientation de l'institution et travail de réflexion clinique en collaboration avec les équipes pédagogique et éducative
- Le travail de lien avec les partenaires essentiellement le conseil départemental, les écoles, l'inter-secteur de psychiatrie infanto-juvénile

L'infirmier

La mission de l'infirmier s'inscrit aussi dans une politique générale d'éducation, de prévention, de promotion de la santé et d'autonomie de la personne. A l'arrivée du jeune, l'infirmier reçoit le jeune et sa famille pour constituer le dossier médical.

Dans la prise en charge, il intervient sur plusieurs axes :

- Il assure le suivi des ordonnances médicales et des traitements prescrits en lien avec le pédopsychiatre ou les médecins extérieurs prescripteurs.
- Il accompagne les jeunes dans les soins du quotidien et peut être amené, dans le cadre du projet personnalisé du jeune, à intervenir dans l'accompagnement de l'hygiène.
- Il peut occuper la place d'interlocuteur privilégié auprès des jeunes en proposant une écoute bienveillante lors d'épisodes difficiles.
- Il sensibilise les jeunes, dans une action d'information et de prévention, sur les grands domaines de la santé : l'alimentation, les addictions, la maladie, la sexualité etc.
- Enfin, il assure la diffusion des éléments médicaux auprès des équipes pluridisciplinaires.

L'orthophoniste

Lors de l'arrivée d'un jeune dans l'établissement, l'orthophoniste établit un bilan orthophonique ou alors, elle examine un bilan antérieur établi par un professionnel pour poursuivre la prise en charge.

Le bilan orthophonique cible les domaines du langage oral et, ou écrit : d'une part, l'expression verbale, le lexique, la phonologie, la syntaxe, la morphosyntaxe et la compréhension verbale et d'autre part, la conscience phonologique, la lecture et la transcription-orthographe.

A l'issue de ce bilan, une prise en charge individuelle ou groupale est proposée au jeune après avoir été discutée en équipe.

Nous privilégions le suivi en orthophonie pour les jeunes en fonction de leurs difficultés.

Les psychomotriciennes

Au moment de l'entrée d'un jeune dans l'établissement, un bilan psychomoteur est effectué à partir de tests spécifiques. Suite à ce bilan, une prise en charge est mise en place si des difficultés sont révélées. Certains cas seront discutés en équipe pluridisciplinaire selon les besoins repérés au cours de l'année.

Le suivi psychomoteur peut cibler les domaines moteurs (habiletés motrices, motricité globale ou fine, coordinations-dissociations, tonus...), spatio-temporels (repérage, structuration ou organisation dans le temps et l'espace...), sensoriels et corporels (intégration du schéma corporel, proprioception...), cognitifs (capacités d'apprentissage, attention...) ou comportementaux (inhibition, impulsivité, régulation ou expression émotionnelle...).

La prise en charge peut se dérouler de manière individuelle en salle de psychomotricité ou groupale autour d'une médiation adaptée. Pour les séances en individuel, la fréquence est le plus souvent hebdomadaire et la durée de 45 minutes, mais cela peut s'ajuster en fonction des besoins. Le suivi a pour objectifs globaux de promouvoir un développement psychomoteur harmonieux, stimuler les capacités d'apprentissage et l'autonomie par des expérimentations corporelles et motrices sécurisantes.

Les psychomotriciennes participent aux réunions de « suivi projet ».

4.2. Le projet pédagogique de l'unité d'enseignement

Le Centre Jean Cluzel est un institut et non une école au sens traditionnel du terme, même si il existe des objectifs d'acquisition de savoirs scolaires, il s'agit davantage d'un travail très personnalisé (centré sur la personne) qui concerne plusieurs domaines, comme la conscience et la valorisation de soi, l'aisance motrice et psychomotrice, l'envie de communiquer et de s'exprimer, la volonté d'être et de vivre en collectivité.

Cependant, grâce à la présence et l'action des enseignants de l'éducation nationale, l'ensemble des usagers bénéficient d'une scolarité adaptée et personnalisée, scolarité adaptée en collaboration avec les autres professionnels et particulièrement avec les éducateurs. Ces actions de scolarisation permettent à chaque jeune de développer sa « capacité cognitive, culturelle et sociale ».

Le centre Jean Cluzel accueille dans son Unité d'Enseignement des jeunes en situation de handicap répartis comme suit : jeunes de 6 à 14 ans à la SEES, jeunes de 14 à 20 ans à la SIPFP, jeunes présentant des troubles du comportement en ITEP et des jeunes au CFA Régional Formation Adaptée (issus des deux structures et de l'extérieur).

L'Education nationale est représentée par un coordinateur pédagogique titulaire du CAPASH et inscrit sur la liste d'aptitude directeur d'école dans un établissement spécialisé, quatre enseignants complètent l'équipe de l'Unité d'Enseignement. Les enseignants sont mis à disposition de l'établissement par l'Education Nationale.

Les enseignants peuvent intervenir sur toutes les structures de l'établissement, seuls les postes sur le CFA demande un agrément du rectorat, cet agrément a fait l'objet d'une demande par la direction.

Les PEP ADS, gestionnaires de l'établissement mettent un accent particulier sur la scolarité et sur la formation professionnelle.

L'unité d'enseignement est maintenant bien installée dans son fonctionnement et les enseignants de l'établissement constituent une équipe pédagogique identifiée au sein de l'équipe pluridisciplinaire dans le cadre du projet d'établissement.

Problématiques des élèves accueillis sur le centre Jean Cluzel

L'Unité d'Enseignement du centre Jean Cluzel accueille :

- sur l'IME des jeunes déficients intellectuels avec ou sans troubles associés, filles et garçons sur un agrément 6/20 ans originaires du département des Hautes Alpes et départements limitrophes
- sur le dispositif ITEP des jeunes filles et garçons de 6 à 20 ans présentant des troubles du comportement, originaires du département des hautes Alpes et départements limitrophes.

Ils présentent des difficultés dans les domaines suivants :

- **Fonctionnement psycho-affectif** : manque d'estime de soi, difficulté à accepter l'échec, maîtrise des émotions, peu ou pas de projection dans l'avenir proche et lointain.
- **Fonctionnement socio affectif** : manque de respect des règles de vie de classe et de collectivité, difficultés relationnelles avec autrui conformes aux règles sociales, difficulté à maîtriser son comportement.
- **Altération des fonctions expressives** permettant la communication et /ou l'action.

- **La relation aux apprentissages** : peu ou pas de compréhension du sens de l'école et des apprentissages, peu ou pas de compréhension du sens de l'activité
- **Le fonctionnement cognitif général et les processus d'apprentissage** : mémorisation, communication, expression, exécution et planification, organisation spatio-temporelle, accès à la représentation et à l'abstraction

L'équipe enseignante s'attache à définir des objectifs différents et à mettre en place des adaptations pédagogiques adaptées et personnalisées au regard des problématiques de chaque jeune.

4.3. Les projets éducatifs

Nous présenterons successivement l'offre éducative de l'IME, puis de l'ITEP et enfin du SESSAD.

L'accompagnement au sein centre Jean Cluzel se doit d'amener les jeunes à prendre conscience de leurs ressources, de leurs difficultés. Cet accompagnement doit également permettre de nous mobiliser pour les soutenir vers leur autonomie quotidienne, sociale et professionnelle.

L'instauration d'un climat de confiance et de coopération induit de fait une posture éthique au quotidien afin de promouvoir le mieux-être du jeune, condition indispensable à son épanouissement.

La mission du centre Jean Cluzel consiste à repérer, à accompagner, à stimuler les possibles avec la volonté que chaque jeune en tire le meilleur parti pour lui-même.

S'attacher à développer un sentiment de sécurité, tant physique qu'affective et expliquer clairement les objectifs, ne peut que contribuer au respect de la personne accueillie et sans doute prévenir les risques de passage à l'acte. Cette manière d'être des professionnels, instaure une dynamique permanente de vigilance qui contribue largement à réduire les situations de crises.

Les situations doivent faire l'objet d'une réactivité en temps réel.

« L'étayage et la sécurisation des professionnels, une responsabilité de l'institution, participent à la prévention de la violence... Créer les conditions de sécurisation des postures des professionnels. Cette recommandation est fondée sur le constat qu'un cadre institutionnel instable, génère une insécurisation des professionnels source potentielle de violence... »⁹

L'équipe pluridisciplinaire doit s'appuyer sur une espérance fondamentale et attentive en la personne accueillie, à laquelle est laissée du champ à sa spontanéité, à son autonomie et à sa responsabilité, dans une vigilance à la fois active et sereine.

Dans une démarche de soin, engagée à partir de la singularité du jeune, le Centre Jean Cluzel se doit d'offrir un cadre thérapeutique institutionnel dont la cohérence relève avant tout de la qualité des articulations qui se nouent entre tous les acteurs.

Chacun doit travailler de manière complémentaire, tout en se formant sur le champ de la « contenance psychique » (avec l'aide du médecin psychiatre) et de la psychologue (en utilisant tous les espaces possibles, temps de réunions, de suivis de projets...) pour ajuster la prise en charge, sur cinq axes prioritaires :

Champ du bien-être

Sécurité affective, mieux-être, découverte de soi, ouverture aux autres

Champ relationnel

Maîtrise de soi, respect d'autrui, savoir être, citoyenneté

Champ de l'autonomie

Expression du désir, envie de grandir, élaboration d'un projet personnalisé

Champ des acquisitions

Intégration des savoirs, des savoir-faire, du développement de l'esprit

Champ de l'intégration sociale et professionnelle

Adaptation aux apprentissages, adaptation des comportements en situation sociétale, scolaire et professionnelle.

⁹ ANESM : Conduites violentes dans les établissements accueillant des adolescents : prévention et réponses. Page 14

Pour chaque professionnel, il est essentiel d'observer le jeune dans ses divers temps de vie, dans ses prises de paroles comme dans ses replis sur soi, dans ses phases d'oppositions comme dans ses périodes plus sereines, dans ses modes d'apprentissages, dans ses relations individuelles ou dans son attitude dans un collectif, afin de parvenir, au-delà des éléments visibles, à mettre en évidence les potentialités.

Ainsi, ils pourront renvoyer au jeune cette partie dynamique de lui-même qui lui permettra de s'assumer, de prendre sa vie en main, de réduire ses limites, et ainsi parvenir à s'inscrire dans un projet de vie.

4.3.1. L'IME

L'offre de service s'appuie sur un cadre précis et rassurant qui permet l'échange et la communication de tous avec comme objectifs : **L'apprentissage du vivre ensemble et l'apprentissage des savoirs nécessaires à la construction d'un projet de vie le plus autonome possible.**

« Lorsque la vie en collectivité est mise au service des missions de l'établissement, elle apporte selon le cas : une rupture de l'isolement affectif et social, un support de socialisation à travers les gestes de la vie quotidienne collective.... un espace d'aide mutuelle et d'émulation entre pairs....»

ANESM (sept 2009).

L'organisation du service éducatif se doit de refléter une certaine réalité sociale et doit permettre aux jeunes d'appréhender au mieux les relations entre pairs, indispensables à l'apprentissage de la vie en collectivité.

Les moyens mis en œuvre le sont en fonction des objectifs spécifiques définis dans le projet personnalisé de l'utilisateur. **Ils s'appuient sur l'accompagnement des usagers dans la vie quotidienne et la mise en œuvre d'activités** (manuelles, sportives, culturelles...).

L'éducateur veille à rendre l'utilisateur acteur de son projet, par un accompagnement soutenu et constant.

Le service éducatif est organisé en trois groupes dont la finalité est d'amener l'utilisateur à la plus grande autonomie possible en développant la socialisation et l'intégration des règles de vie.

Les objectifs communs s'appuient sur une dynamique en adéquation avec les capacités de l'utilisateur (le faire pour..., le faire avec..., le faire seul).

Ils visent:

- L'accompagnement vers l'autonomie au quotidien (hygiène, tenue vestimentaire, lever...)
- Le travail sur la communication (s'exprimer, écouter les autres etc.)
- Le travail sur la socialisation (respecter les règles, vivre avec les autres, mixité...), la citoyenneté (participer à la vie de la société, être informée de l'actualité..).

4.3.2. L'ITEP

L'enfant ou l'adolescent accueilli est dépendant de son milieu familial et de son contexte social. Sa présence à l'ITEP, transitoire, s'inscrit dans la perspective d'un maintien ou d'un retour, progressivement plus apaisé et plus structurant au sein de la cellule familiale et de son environnement.

Il s'agit dès lors de trouver, avec les familles et l'environnement, les moyens à mettre en œuvre pour un mieux-être, un « mieux éducatif » et un « mieux vivre ensemble ».

La démarche de soin s'inscrit dans des approches multiples qui articulent le soin, l'éducation, la pédagogie, incluant un partenariat avec d'autres acteurs possibles.

L'ITEP du Centre Jean Cluzel ne vise pas à répondre seul aux situations complexes que présentent les jeunes. Il ne le pourrait pas de toute évidence. Des coopérations doivent se développer pour mettre en œuvre des réponses adéquates et s'assurer de la contribution de tous les services pouvant apporter leur aide au jeune concerné.

Cette approche à la fois institutionnelle et partenariale ne peut qu'apporter une plus grande richesse, des réponses diversifiées, modulables, évolutives et adaptables, dans la perspective de promouvoir l'adaptation en milieu scolaire ou professionnel de ces jeunes qui auront pour un temps empruntés des chemins de détour durant quelques années parfois.

L'équipe éducative intervient sur trois lieux :

- **un lieu situé à l'extérieur** de l'établissement, qui accueille les enfants les plus autonomes et souvent les plus âgés. Sa capacité d'accueil est de 8 internes et 2 semi-internes.

Les éducateurs interviennent en doublure le soir jusqu'à 22h. Le relais s'effectue avec l'arrivée du veilleur de nuit. Les personnes accueillies viennent sur le Centre Jean Cluzel à la journée afin de bénéficier de temps pédagogiques et/ou d'ateliers d'éveils gestuels (cf. projet du secteur concerné). En fonction de leur projet individualisé, les usagers peuvent être pris en charge par l'Unité d'enseignement Externe. Le mercredi après-midi est consacré à des activités éducatives, sportives ou culturelles. Ce groupe a la particularité de gérer un budget alimentaire de sorte de préparer avec les enfants les repas du soir (gestion budgétaire, élaborations de menus, préparations de plats simples...).

- **Le second lieu d'hébergement** est situé sur le Centre Jean Cluzel et peut accueillir un maximum de 5 jeunes en internat de semaine. Ce groupe s'adresse aux plus jeunes et offre un rythme ainsi qu'un fonctionnement plus adapté à leur âge. Les éducateurs interviennent en doublure pour l'un jusqu'à 21h et pour l'autre jusqu'à 22h. Le relais s'effectue avec l'arrivée du veilleur de nuit. Ce groupe nécessite un accompagnement au plus près, et les éducateurs qui interviennent doivent être au plus près des jeunes pour tous les gestes quotidiens. La gestion quotidienne du groupe est allégée par le poids du fonctionnement institutionnel (repas préparés par la cuisine centrale, scolarisation sur place ou à proximité du centre...). Tout comme le premier groupe, Le mercredi après-midi est consacré à des activités éducatives, sportives ou culturelles.

Le troisième lieu d'hébergement est situé sur le Centre Jean Cluzel et peut accueillir un maximum de 4 jeunes en internat séquentiel (mardi 12h à Jeudi 13h), sur le même mode d'organisation que le second lieu d'hébergement.

4.3.3. Le SESSAD

Les objectifs sont identiques à ceux visés par les autres services : « favoriser l'épanouissement, la réalisation de toutes les potentialités intellectuelles, affectives et corporelles, l'autonomie maximale quotidienne, sociale et professionnelle. »

Le SESSAD peut être un moyen de lutte privilégié contre l'exclusion scolaire et le moyen de soutien à l'intégration en milieu ordinaire sur le plan familial, social, scolaire et professionnel.

Il peut avoir un rôle de médiateur dans le cadre d'une approche plurielle globale entre les divers pôles de la vie du jeune.

Les axes essentiels du projet passent par un travail sur la restauration de l'estime de soi (qui détermine l'investissement social, affectif, scolaire et professionnel) et par des actions mises en œuvre par une équipe pluridisciplinaire. L'objectif est de mobiliser l'utilisateur, sa famille autour de son projet.

Le SESSAD intervient sur les lieux de vie habituels des enfants et des jeunes (écoles, familles et lieux ressources). Les outils de la loi de 2002 sont régulièrement mis en place et utilisés.

Un projet personnalisé est systématiquement réalisé à partir des contributions pluridisciplinaires et partenariales. Il est réactualisé au moins une fois par an et davantage si cela s'avère nécessaire.

La participation des parents est continuellement recherchée selon les quatre niveaux préconisés par l'ANESM :

- Information des parents
- Consultation des parents
- Participation des parents
- Co-construction avec les parents

Une réunion hebdomadaire des professionnels est organisée pour garantir le fonctionnement et travailler les situations qui le réclament.

4.4. Le projet de formation professionnelle

Par choix institutionnel, le service technique travaille en transversalité avec chacun des autres services du Centre Jean Cluzel, à savoir L'IME, l'ITEP, LE CFA RFA. Il est composé de 6 éducateurs techniques travaillant dans plusieurs ateliers groupés par pôles :

- 1 pôle « *Métiers du bâtiment* » : 3 éducateurs techniques qui assurent 1 atelier MBC (maintenance de bâtiments de collectivité), 1 atelier peinture/bois, et 1 atelier espace vert.
- 1 pôle « *Service à la personne* » : 3 éducateurs techniques qui assurent 1 atelier APR, 1 atelier ATMFC, 1 atelier coiffure/couture et 1 atelier travaux manuels.

Objectifs :

Le service technique a pour objectif d'accompagner le jeune accueilli vers une insertion sociale et professionnelle en tenant compte de son âge, de son projet, de ses aptitudes et de ses difficultés. Il nous faut :

- Identifier les capacités manuelles et techniques de travail de chacun. Développer l'autonomie, la communication, la socialisation, la polyvalence gestuelle.
- Rendre le jeune acteur de son insertion professionnelle.
- Aider à acquérir, au travers des ateliers proposés, une polyvalence gestuelle qui constitue une première approche du monde du travail et permet d'appréhender les règles et les obligations qui lui sont liées (prérequis) :
 - Ponctualité
 - Se mettre en situation de travail.
 - Obligation du port de la tenue de travail dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.
 - Apprendre à déchiffrer une consigne et la respecter.
 - Respecter les autres et leur travail.
 - Organisation de la tâche, production et rendement.

- Apprendre les prémices techniques de base d'un métier spécifique.

Des stages en entreprises ou en ESAT sont mis en place pour permettre au jeune de découvrir le monde du travail, d'évaluer ses capacités ainsi que ses difficultés.

Suite à l'évolution du public accueilli (rajeunissement et plus grande difficultés d'apprentissage) les activités proposées ont évolué vers plus d'activités d'éveil gestuel et les séances sont découpées en plusieurs temps.

Moyens et organisation :

Concernant les jeunes accueillis à la SIPFP

Les jeunes bénéficient de 12h d'atelier par semaine (4 séances de 3h). Selon leurs projets, leurs possibilités et leurs disponibilités, le jeune est accueilli dans un des pôles et aura la possibilité de participer à tous les ateliers par un système de rotation validé en équipe cadres. Les éducateurs techniques peuvent eux aussi animer plusieurs ateliers selon leurs compétences et les travaux ou activités projetés et réaliser des activités en lien avec les classes (projets théâtre, maquettes, insectes.....)

Concernant les jeunes accueillis à l'ITEP

Les jeunes de l'ITEP participent à 9h d'atelier par semaine. (3 séances de 3h) :

- Deux ateliers préprofessionnels APR (agent polyvalent de restauration) et MBC (maintenance bâtiments de collectivités) pour les plus grands.
- Un atelier d'éveil gestuel pour les plus jeunes.

Concernant l'accueil des jeunes accueillis au CFA.

Les ateliers prennent en charge la partie pratique, la technologie et le dessin des métiers suivants : MBC et APR. Le programme suit le référentiel du métier. Des contacts fréquents avec les employeurs nous permettent de travailler plus spécifiquement sur les difficultés rencontrées par les jeunes.

Concernant les jeunes accueillis à l'IME :

Ces jeunes, âgés de moins de 14 ans n'ont pas de temps d'atelier. Trois demi-journées par semaine, une éducatrice technique est en doublure avec l'enseignant. De petits travaux ludiques et adaptés à leurs capacités leurs sont proposés.

Les éducateurs techniques prennent en charge les jeunes de la SIPFP, de l'ITEP, du CFA. Ils s'associent au service pédagogique en doublant les classes SEES et SIPFP. Ils s'occupent de transports, de repas et participent aux semaines d'activités (transferts).

La liaison classes/ateliers, permet aux professionnels, techniques, éducatifs et scolaires de coordonner leurs pratiques autour d'un projet commun. La difficulté principale de l'offre professionnelle est essentiellement due au fait de chercher l'individualisation et la personnalisation des tâches de chacun dans des groupes dont les niveaux de travail et les besoins sont, le plus souvent, très hétérogènes.

Evaluations :

Les réunions de suivi de projet permettent aux différents services d'échanger, de coordonner leurs actions autour du projet personnalisé de chaque usager et de rencontrer l'équipe thérapeutique. Les synthèses permettent d'évaluer les évolutions des jeunes ainsi que la mise en pratique de leurs projets personnalisés au moins une fois par an.

Le public accueilli est de plus en plus jeune et de plus en plus en difficulté. Ceci entraîne une obligation d'adaptation permanente et une plus grande individualisation des activités. En fonction de l'usager, il faut adapter une ou plusieurs activités, simples, variées et de courtes durées sur une séance de 3heures.

4.5. Le processus du travail interdisciplinaire

Ce nouveau projet définit une orientation forte et innovante autour de la question de l'interdisciplinarité. L'importance de cette thématique s'origine à partir de deux dimensions à prendre en compte :

- Les orientations données par les politiques publiques médico-sociales (2002, 2005, ANESM, HAS)

- La complexification constatée des situations des jeunes et des familles

Les politiques publiques ainsi que les recommandations de bonnes pratiques professionnelles demandent que les difficultés et troubles des personnes accompagnées soient compris et traités selon les situations dans lesquelles elles se trouvent et dans une perspective globale et non fragmentée.

L'observation des situations rencontrées et leur évolution depuis quelques années vont dans le sens de la complexification, c'est-à-dire de l'augmentation des facteurs constitutifs de ces situations ainsi que de leurs interférences, enchevêtrements et potentialisations réciproques.

Prenant en compte ces éléments, il nous apparaît essentiel de considérer que les actions entreprises se caractérisent par leurs interdépendances. Nous voulons dire par là que chaque action spécialisée ayant ses objectifs propres se trouve concernée par l'action des autres spécialités. Il en résulte des conséquences pratiques et opérationnelles en matière de concertation, d'écoute réciproque, de responsabilité et d'élaboration de projets partagés susceptibles de correspondre au mieux aux problématiques rencontrées.

Cette perspective nouvelle implique la mise en place progressive de processus d'actions logiques et cohérents construits selon les étapes de travail que nous présentons ci-dessous :

PHASE 1 : OBSERVATIONS et BILANS SPECIALISES.

RECUEIL DES ATTENTES DES PARENTS

PHASE 2 : SYNTHESE INTERDISCIPLINAIRE et ENONCIATION DES HYPOTHESES DE COMPREHENSION et DES OBJECTIFS PRINCIPAUX.

DISCUSSION AVEC LES PARENTS

PHASE 3 : REDACTION DU PROJET PERSONNALISE A PARTIR DES OBJECTIFS et PRESENTANT LES MODALITES ET PROGRAMMES D'ACTIVITES

PHASE 4 : DEROULE DES ACTIONS PRECISANT LES MODALITES DU RECUEIL D'OBSERVATION ET DES SYSTEMES DE REAJUSTEMENT

PHASE 5 : MODALITES DE PREPARATION DE LA SYNTHESE ANNUELLE (RECUEIL DES CONTRIBUTIONS SPECIALISEES)

4.6. Le projet personnalisé et le référent de projet

Le projet personnalisé de chaque jeune définit le contenu des actions à développer dans le cadre du projet d'établissement, de l'évaluation pluridisciplinaire des besoins en concertation avec la famille. Il repose sur une évaluation régulière des ressources et des besoins du jeune accompagné et ce en partenariat avec les diverses personnes et professionnels concernés. Ainsi, une démarche de co-construction de l'accompagnement avec le jeune et ses parents est constamment recherchée. C'est donc à l'établissement qu'il incombe d'adapter ses dispositifs d'accompagnement afin de répondre aux attentes et besoins de chaque jeune en situation de handicap. Il s'agit de ce fait, de personnaliser les actions au plus près du projet réalisé.

C'est avec cette volonté que le fonctionnement de chaque service de l'établissement se questionne et régule son organisation en fonction des besoins définis en réunion pluridisciplinaire.

Ce positionnement nous conduit par exemple à évoluer vers :

- Une plus grande offre d'accueil : Internat/ semi-internat – Modulation de l'internat ou du semi- internat ; (p.e. un jeune demi pensionnaire peut être absent le mercredi et être interne le jeudi).
- Un décloisonnement des activités de chaque secteur défini en réunion interdisciplinaire (p.e. un jeune en classe SEES, peut bénéficier de temps décloisonnés avec une classe SIPFP si sa capacité d'apprentissage le lui permet).
- Une collaboration des services de préformation professionnelle et pédagogique.
- La création de pôles professionnels permettant au jeune de naviguer à l'intérieur d'un ensemble d'ateliers (Pôle bâtiment avec l'atelier maintenance des bâtiment de collectivités, l'atelier peinture et revêtement de sol, l'atelier espace verts etc. ; Pôle service à la personne avec l'atelier Agent Polyvalent de Restauration (APR), l'atelier Assistant technique en Milieu Familial et Collectif, les ateliers coiffure, esthétique, couture etc.).
- La création de diverses activités décloisonnées au service éducatif les mercredis et certaines soirées.

- Une gestion des admissions et des départs de l'établissement tout au long de l'année en fonction de l'intérêt de l'utilisateur à évoluer dans son projet de vie.

Ainsi, l'établissement se positionne comme un ensemble de dispositifs mis à la disposition du parcours du jeune, selon ses besoins et ses demandes. La désignation et le rôle du référent de parcours deviennent alors une priorité.

Le premier projet personnalisé :

Les attentes parentales auront été préalablement recueillies et tous professionnels assurant un accompagnement ou susceptibles d'en assurer un seront présents en réunion de projet.

Ainsi, durant la période d'admission seront recueillis les éléments anamnestiques (histoire de l'utilisateur) suivants:

- Famille (fratrie)
- Eléments liés à la naissance (prématurité, terme, circonstances particulières etc.)
- Parcours scolaire et professionnel (redoublement, stages etc.)
- Parcours institutionnel
- Médical (pathologies, allergies etc.)
- Paramédical
- Comportement et personnalité
- Evènement de vie particulier
- Motif d'orientation

On recueillera également les bilans correspondants aux données anamnestiques ainsi que les attentes générales des parents et celles du jeune.

Dans un second temps, co-construction écrite en équipe par secteurs afin de dégager des objectifs spécifiques à chaque jeune (contribution à l'élaboration du parcours personnalisé). Ainsi, au travers de grilles d'observation (contributions à la compréhension du jeune dans le cadre de sa situation de handicap) une évaluation sera effectuée dans différents domaines :

- Educatif
- Pédagogique

- Technique
- Orthophonique, psychomotricité
- Psychologique et médical

Une synthèse de ces observations sera établie débouchant sur des hypothèses d'action.

Enfin, une co-construction du projet avec les différents professionnels, la famille et le jeune sera proposée ; Des objectifs généraux transversaux seront dégagés ainsi que des objectifs opérationnels déclinant les moyens mis en œuvre. (Un support d'élaboration intra-équipe sera rédigé). Au cours de cette réunion, le référent du projet sera également désigné.

Les projets suivants :

Les attentes de l'enfant et de sa famille seront recueillies par le professionnel référent du projet. Ce dernier devra également solliciter ses collègues afin de rédiger une évaluation des objectifs antérieurs. Dans la même perspective, il sollicitera le ou les enseignants concernés ainsi que les éventuels autres professionnels. Ce temps de recueil sera systématisé avant la date de réunion de projet.

La rédaction :

Elle se fera en partie en amont concernant l'évaluation par l'apport de chaque professionnel, ce qui permettra également une lecture des évaluations de tous préalablement aux échanges et ainsi un gain de temps. Elle sera en majeure partie réalisée en commun durant la réunion afin d'avoir une cohérence d'ensemble avant d'être revue par le référent qui, après lecture, le transmet au directeur ou à son représentant pour validation.

Le référent :

Le principe posé est de dire que l'enfant accompagné et sa famille n'ont pas à se référer plus particulièrement à un professionnel désigné. Ils doivent avoir l'opportunité de développer des interactions avec les différents professionnels. Par contre, la cohérence de son accompagnement nécessite qu'un professionnel se préoccupe plus particulièrement de la mise en pratique des décisions contenues dans le projet, afin que ne soient pas oubliés

certaines aspects, relevant de plusieurs champs d'action ou à leur intersection. De manière générale, il assure une dimension organisationnelle en s'assurant de l'accompagnement des objectifs formulés ; une dimension informative de transmission et de recueil ; cela sous tendu par une nécessaire initiative qui permet d'impulser ce qui a été prévu.

Il est désigné par le directeur lors de l'accueil du jeune, en prenant compte les disponibilités et les lieux de vie.

4.6. Le service social

L'Assistante Sociale :

Le rôle de l'assistante sociale est principalement d'apporter une aide à l'utilisateur ou son représentant légal, visant à réduire les conséquences générées par la situation de handicap.

Pour mener à bien ses missions, elle intervient à différents niveaux de la prise en charge :

- **Après des familles et de l'enfant :**
 - En participant au processus d'admission des jeunes. A cette occasion, elle reçoit les familles et recueille les informations concernant la situation familiale et sociale de l'enfant.
 - Elle pourra conseiller, soutenir et orienter les familles, pour faciliter l'accès aux droits et aux prestations légales.
 - Lorsque cela s'inscrit dans le projet du jeune, elle pourra proposer des conseils pour l'accès à des activités de loisirs (centre aéré, colonies de vacances...)
 - Elle participe à l'orientation du jeune, en prospectant des établissements, mais également en proposant un accompagnement des familles et/ou des jeunes, lors de la visite de structure adultes (ESAT, FAM, FO, SAVS ...).
- **Après de l'équipe :**
 - Elle travaille en lien avec l'équipe pluridisciplinaire et participe aux réunions de suivi des projets et de synthèse.
 - Elle participe également aux réunions institutionnelles.

- Auprès des partenaires : elle travaille en lien avec les personnels impliqués dans le suivi des jeunes, en particulier dans le domaine administratif (MDPH, CPAM, CAF) ou social (Conseil Départemental, cellule signalement) notamment dans le cadre du suivi des Informations Préoccupantes.
- Elle assure une veille au niveau des droits administratifs (envoi des dossiers MDPH concernant le renouvellement de prise en charge au Centre Jean Cluzel).

4.7. La bientraitance et la lutte contre la maltraitance

La bientraitance et la lutte contre la maltraitance sont des thématiques essentielles prises en compte de façon effective au Centre Jean Cluzel au travers de plusieurs actions :

- Des actions de formation organisées chaque année sous forme de cycle pour l'ensemble du personnel (2016) ou bien sous forme de journées d'étude ou de conférences.
- La mise à disposition par l'institution de toute la documentation relative au secteur médico-social et portant sur les questions de bientraitance (Lois, réglementations, RBPP, articles, ouvrages.....)
- Tenue à jour des procédures de recueil des évènements indésirables et des réponses données
- Mise en place régulière de séances d'analyse des pratiques
- Dans le cadre du fonctionnement ordinaire du Centre, rappel des responsabilités professionnelles individuelles concernant les pratiques et la remontée de problèmes éventuels
- Tenue à jour des rubriques concernées dans le dispositif d'évaluation interne

5. Le fonctionnement institutionnel

Le fonctionnement institutionnel sera décrit au travers de deux chapitres distincts, le premier ayant trait aux outils de la loi de 2002 et le second à l'organisation interne et aux instances institutionnelles représentatives.

5.1. Les outils de la loi de 2002

Le rapport d'évaluation externe de janvier 2013 soulignait déjà la conformité de l'établissement en regard de ses obligations de mise en œuvre des outils de la loi de 2002 :

« L'appréciation globale consécutive à la consultation des documents essentiels du Centre Jean Cluzel porte sur deux dimensions distinctes : la conformité et la qualité.

***Du point de vue de la conformité**, nous avons constaté une correspondance entre les obligations de l'établissement et les documents qu'il a mis en place. Bien adossé aux réglementations, le Centre est en conformité en regard de ses obligations. La lisibilité de la prise en compte des recommandations ANESM devra être améliorée lors de la réactualisation des projets d'établissement et de service.*

***Du point de vue de la qualité des processus de travail** envisagée par les documents, ce que nous avons pu étudier atteste des qualités principales suivantes, absolument reliables aux recommandations de bonnes pratiques publiées par l'ANESM :*

- Personnalisation des actions
- Travail en cohérence interdisciplinaire
- Association du jeune, de sa famille et des professionnels
- Utilisation très développée des partenariats
- Logique de bienveillance

Sur l'ensemble de ces 5 qualités principales, les documents du Centre Jean Cluzel prouvent une intentionnalité de pratiques évidente et constante. Chaque document consulté participe de ces qualités ».

L'établissement dispose et met en œuvre l'exercice des droits des jeunes et des familles en réalisant et en remettant :

- Le livret d'accueil
- Le règlement de fonctionnement
- La Charte des droits et libertés

La personne qualifiée est indiquée aux familles ainsi que les possibilités de recours en cas de difficulté. Les modalités d'accessibilité aux informations contenues dans le dossier sont précisées et le consentement éclairé des familles est recherché.

Une synthèse du projet d'établissement est également remise et les conditions du fonctionnement du CVS sont expliquées.

Concernant la bientraitance et la lutte contre la maltraitance, l'établissement organise régulièrement des cycles de formation ou des journées d'étude à destination des personnels. Le questionnement des pratiques est continu et s'exerce en correspondance effective avec le contenu des recommandations de bonnes pratiques publiées par l'ANESM sur ces questions.

Le dispositif d'évaluation continue de la qualité présenté au chapitre 7 de ce projet d'établissement participe de la prise en compte effective des questions relatives à la bientraitance et à la lutte contre la maltraitance.

Le Centre Jean Cluzel dispose également de tous les documents nécessaires afin de garantir le repérage et le traitement des événements indésirables ainsi que la remontée et le signalement des situations préoccupantes.

5.2. Organisation interne et instances représentatives

L'organisation interne du Centre Jean CLUZEL repose sur une équipe de direction composée du directeur, du directeur adjoint et des différents responsables de secteurs, éducatif, pédagogique, préprofessionnel et thérapeutique.

Cette équipe de réunion se réunit à minima une fois par semaine et chaque fois que nécessaire.

Il existe dans le Centre Jean Cluzel :

- Un comité d'entreprise
- Un CHSCT
- Des délégués du personnel

Ces différentes instances se réunissent régulièrement et des comptes rendus sont réalisés.

6. Les axes de progrès

Plusieurs éléments sont pris en compte afin de définir les axes de progrès qui seront particulièrement travaillés durant les cinq années de validité du présent projet d'établissement. Ces axes de travail pourront faire l'objet d'échéances différentes et pourront être complétés, en cours de période, selon l'actualité médico-sociale, l'apparition de nouveaux besoins ou encore s'il apparaissait des questions particulières nécessitant de faire l'objet de réflexions utiles.

Les éléments que nous prenons en compte sont les suivants :

- Le bilan du projet 2009-20016
- Le contenu du rapport d'évaluation externe
- Les rapports d'activités
- L'adaptation à la demande publique
- La prise en compte des besoins réactualisés
- Les compétences et moyens dont dispose le Centre

Sur la base de ces éléments, nous identifions quatre axes de progrès qui se prolongeront en quatre fiches-actions présentées au point 8 du présent projet :

AXE 1 : Opérationnaliser l'interdisciplinarité

AXE 2 : Améliorer les grilles d'observation des compétences et difficultés

AXE 3 : Faire fonctionner le dispositif qualité (évaluation interne)

AXE 4 : Développer le travail avec les familles

7. L'évaluation de la qualité

Conformément aux recommandations de 2008 et 2009 de l'ANESM relatives à l'évaluation interne, nous prévoyons de mettre en place et de faire fonctionner un dispositif qualité organisé de la façon suivante :

Le dispositif :

- Désignation d'un **réfèrent-qualité** chargé d'animer le dispositif en lien avec le directeur
- Création d'un **groupe ressource** chargé de suivre le réalisé des initiatives prises et animé par le réfèrent qualité
- Mise en place de **trois outils** spécifiques contributifs de la démarche

Les trois outils :

Trois outils supports sont mis en place, le tableau des procédures, les fiches-actions, les analyses de processus pratiques.

- Les tableaux de procédures¹⁰.

Ces tableaux, présentés en annexe, répertorient de manière exhaustive, toutes les procédures dont dispose le Centre, classées par thématiques. Chaque thématique correspond à une finalité d'action publique puisque l'évaluation doit se faire « au regard des finalités de l'action publique » (décret 2007-975 du 15 mai 2007).

Ces tableaux sont remplis et tenus à jour. Les résultats sont réactualisés par semestre, les responsabilités ainsi que les échéances sont précisées permettant de la sorte une lisibilité parfaite des processus d'amélioration engagés.

Chaque fois que nécessaire des commentaires qualitatifs peuvent être mentionnés dans une colonne adhoc permettant de comprendre les éventuelles difficultés rencontrées et les solutions proposées.

¹⁰ Présentés en annexe

- Les fiches-actions¹¹.

Les fiches-actions sont des documents qui, pour chaque axe de progrès, précisent :

- Les objectifs poursuivis
- Les critères d'évaluation des résultats ou effets produits
- Les moyens prévus
- Les échéances de réalisation
- Les responsabilités engagées

L'évaluation de ces fiches-actions sera synthétisée dans des notes d'étapes qui seront contributives des bilans annuels servant de base à l'écriture du rapport d'évaluation interne réalisé tous les cinq ans.

- L'analyse des processus pratiques.

En complément des deux premiers outils, nous engagerons également, pour l'amélioration de la qualité, un travail d'analyse de nos processus pratiques au moyen de l'interrogation par un tiers extérieur des résultats et effets produits par nos pratiques et surtout par nos pratiques conjuguées par une interdisciplinarité que nous voulons renforcer.

Au cours de trois journées annuelles, prévues dans un calendrier précis, un consultant extérieur viendra interroger les différents acteurs (professionnels, jeunes, familles et partenaires) à propos des effets produits par la dynamique interne des pratiques. En quelque sorte, il s'agira d'un éclairage de l'intérieur des processus pratiques avec une aide méthodologique extérieure ayant pour objectif un retour immédiat sur les pratiques en faisant apparaître de manière plus distanciée les points forts, les points faibles ainsi que les points à travailler. Les conclusions de ces journées seront consignées dans des notes synthétiques contributives pour la réalisation des bilans annuels et du rapport d'évaluation interne.

¹¹ Présentées au chapitre 8

8. Les fiches-actions

Fiche action 1			
Opérationnaliser l'interdisciplinarité			
Objectifs			
Objectif 1 : Mettre en place le coordonnateur/référent du projet personnalisé	Objectif 2 : Mettre au point une méthodologie commune de réalisation des projets personnalisés	Objectif 3 : Redéfinir et réorganiser le partage d'informations concernant les jeunes	Objectif 4 : Améliorer les compréhensions plurielles des situations
Moyens			
- Etude et enrichissement des documents existants - Validation du directeur	- Mise en œuvre : ITEP, IME, SESSAD	- Identifier un petit sous-groupe chargé de l'écriture du texte et des modalités - Faire valider par l'AQUA	- Etudier les projets personnalisés
Critères d'évaluation			
- Document de référence validé sur le contenu de la Mission - Plan de travail du référent coordinateur - Identification des personnes - Evaluation du résultat	- Existence d'une méthodologie repérable	- Réaliser un texte de référence sur ce qu'est le partage d'informations - Etablir des modalités de communication correspondantes à la note de définition	- Qualité de l'élaboration du projet personnalisé - Qualité des écrits professionnels
Echéances et responsabilités			
Equipe de direction Mise en place progressive en 2017 Généralisation en 2018	D. Adjt et Référente qualité Décembre 2017	Directeurs Démarrage en 2017 Résultats attendus fin 2017 et 2018	Chefs de service, responsables de secteurs De 2017 à 2021

FICHE-ACTION 2

Amélioration des grilles d'observation des compétences et difficultés des jeunes

Objectif

Disposer de grilles d'observation des jeunes actualisées, partagées et adaptées aux tranches d'âge

Moyens prévus

- Elaboration d'une trame générale commune définissant les grandes catégories d'items
- Réalisation des items selon les groupes d'âge

Critères d'évaluation

- Permettent le repérage des compétences
- Permettent de rendre compte de l'écart à la norme, des progrès et reculs ainsi que des évolutions
- Absence de jugement, elles sont factuelles
- Les commentaires sont mesurés et prudents

Echéances et responsabilités

Echéance : Janvier 2017 pour une opérationnalité en septembre 2017

Fiche action 3			
Le dispositif qualité d'évaluation interne			
Objectifs			
Objectif 1 : Constituer un groupe ressource et le faire fonctionner	Objectif 2 : Etablir et tenir à jour le tableau des procédures	Objectif 3 : Procéder à des APP trois fois/an	Objectif 4 : Conservation des traces écrites et rédaction de la synthèse annuelle
Moyens			
- Identification des professionnels concernés - Désigner un référent/qualité - Etablir un calendrier des réunions - Réaliser un plan de travail annuel	- Réalisation du tableau - Réévaluation des réponses deux fois/an	- Utiliser un intervenant extérieur pour interroger les différents acteurs à partir de thématiques choisies par la direction	- Définir les supports conservant les traces des travaux réalisés - Définir la procédure de réalisation de la synthèse annuelle
Critères d'évaluation			
- Existence du référent - Liste des participants - Calendrier - Plan de travail	- Existence du tableau - CR des réévaluations	- Organisation de trois journées/an	- Note précisant les supports et les modalités de la synthèse annuelle
Echéances et responsabilités			
Directeur Janvier 2017	Equipe de direction, référente qualité Juillet 2017	Chefs de service éducatifs 2017 à 2021	Référente qualité 2017 à 2021

Fiche action 4		
Le travail avec les familles		
Objectifs		
Systematiser la consultation des parents lors de l'accueil et des reunions de synthese	Accompagnement des parents en vue des orientations et de la sortie de l'etablissement	Activer plusieurs moyens d'information et de communication afin de permettre l'implication des parents dans la vie institutionnelle
Moyens		
1. Mise en place d'une programmation annuelle des rencontres avec les familles lors des accueils et des reunions de synthese 2. Identification prealable des professionnels concernes	1. Proposition systematique d'accompagnement lors de la synthese de l'annee ou lorsqu'une situation particuliere le necessite 2. Elaboration d'un plan de travail adapte aux demandes et aux moyens	1. Diffuser l'information sur l'existence des blogs 2. Diffuser des plaquettes d'information a propos des activites et des emplois du temps des jeunes 3. Developper la transmission d'informations par SMS
Criteres d'evaluation		
- La programmation realisee - Correspondance des designations avec l'effectivite du realise	- Nombre de familles interessees par la proposition - Evaluation qualitative en cours et a la fin des accompagnements	Par le bilan des effets produits aupres des familles (Questionnaire annuel d'appréciation)
Echéances et responsabilités		
Sous la responsabilité du DA en lien avec les CS. Mise en œuvre expérimentale avec les nouveaux admis 2016/2017 dès janvier 2017	Sous la responsabilité des psychologues et de l'assistante sociale, mise en œuvre à partir de janvier 2017	Sous la responsabilité du directeur. Programme de travail à partir de janvier 2017